

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 220/2022

Aux Etablissements BAHEYKE

Après avoir reçu la Demande de Cotation n°001/CAB/PROGOU/EBB/2016, conclu avec le Gouvernement Provincial de la Mongala, pour un montant total hors taxe de francs congolais vingt-huit millions trois cent quarante-quatre mille huit cent vingt-sept, cinquante-sept centimes (CDF 28.344.827,57) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 24/08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i